



3, rue de Meaux  
77580 Maisoncelles en Brie  
[contact@sirpglm.fr](mailto:contact@sirpglm.fr)

Numéro : AR\_2023\_01

Date : 09 février 2023

**ARRÊTÉ**  
délégation de pouvoirs au Secrétaire

**Le Président,**

**VU** le Code de la Fonction Publique Territoriale;

**VU** les statuts du SIRPglm;

**VU** la délibération n° DLIB\_2023\_5 du conseil syndical en date du 8 février 2023, portant élection de Monsieur Thierry SMAGUINE à la fonction de Secrétaire du Syndicat Intercommunal SIRPglm;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le Président confie la charge de la gestion administrative et financière du SIRPglm au Secrétaire.

**ARTICLE 2 :**

A ce titre, le Secrétaire dispose d'une délégation de fonction et de signature pour tous les mandats et titres et autres documents émis dans le cadre de ses responsabilités.

**ARTICLE 3 :**

La Délégation de fonction et de signature confiée au Secrétaire reste placée sous le contrôle et la responsabilité pleine et entière du Président.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 10/02/2023  
et publication ou notification  
le 10/02/2023

S.I.R.P.glm  
Giremoutiers - La Haute-Maison  
Maisoncelles-en-Brie

Le Président,  
Cédric THOMAS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).